

Un conducteur permis CE avec 20 ans d'ancienneté gagne-t-il plus que le plafond de la grille ?

Réponse courte

Non. Un conducteur permis CE avec 20 ans d'ancienneté ne dépasse pas le plafond de la grille. Son salaire se situe au palier **19-21 ans**, soit **3 743 euros** bruts mensuels (indice 944,43), conformément à la progression salariale de la catégorie V.

Le plafond de la grille est atteint au palier **25+ ans** avec **3 971 euros** bruts. La grille de l'article 32 fixe des **minimums conventionnels** par palier d'ancienneté ; l'employeur peut verser un salaire supérieur mais ne peut jamais descendre en dessous du palier applicable.

Définition

Le **plafond de la grille** désigne le dernier palier d'ancienneté prévu par l'article 32 de la CCT, soit le barème applicable à partir de 25 ans. Ce montant constitue le minimum conventionnel le plus élevé, mais il ne limite pas la rémunération que l'employeur peut accorder au-delà par **accord individuel**.

Conditions d'exercice

La grille distingue les paliers et le plafond pour la catégorie V.

Palier	Salaire brut mensuel	Statut
19-21 ans	3 743 euros	Palier du conducteur à 20 ans
22-24 ans	3 856 euros	Avant-dernier palier
25+ ans	3 971 euros	Plafond conventionnel
Au-delà	Libre (? 3 971 euros)	Négociation individuelle

Modalités pratiques

Le passage du palier 19-21 ans au plafond implique encore deux échelons.

Aspect	Détail
Écart 20 ans ? plafond	228 euros (3 743 ? 3 971 euros)
Temps restant jusqu'au plafond	5 ans (de 20 à 25 ans d'ancienneté)
Dépassement possible	Oui, par accord individuel ou avantage supra-conventionnel
Indexation du plafond	Oui, adaptation automatique à l'échelle mobile
Effet sur les majorations	Calculées sur le salaire effectif, pas le barème

Pratiques et recommandations

Informer le conducteur senior que le plafond conventionnel n'est pas un plafond absolu permet de maintenir la motivation par la négociation d'avantages complémentaires.

Négocier des primes ou avantages en nature pour les conducteurs ayant atteint ou dépassé le plafond constitue un levier de fidélisation pertinent.

Distinguer dans le bulletin de paie la part conventionnelle, soumise à l'indexation automatique, et la part supra-conventionnelle facilite le suivi des obligations légales.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 32 CCT Transports & Logistique 2025-2026	Barèmes — catégorie V (permis CE), paliers et plafond
Art. 13 CCT Transports & Logistique 2025-2026	Indexation du plafond conventionnel
Art. <u>L.161-1</u> du Code du travail	Conventions collectives — dispositions minimales

Le plafond de 3 971 euros est un minimum conventionnel, non un maximum absolu. L'employeur reste libre de rémunérer au-delà. Le conducteur avec 20 ans d'ancienneté est au palier 19-21 ans (3 743 euros), encore 228 euros sous le plafond.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.